

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 626 à l'arrêté n° 82 du 23 janvier 1960 déterminant à nouveau les services liquidateurs.....

n° 82

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1960

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro
30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'état annexé à l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : Le Commandant de la Compagnie de la Garde Territoriale, le Chef du service Incendie. Lire : le Chef du Service Administratif de la Garde Territoriale et du Service Incendie. Le reste sans changement.

Art 2

Le présent rectificatif sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation : L'Administrateur en Chef chargé de l'exécution des Affaires courantes du Secrétariat Général, Guy FENARD.